

BVGer D-7983/2025 vom 9. September 2025

Bundesverwaltungsgericht, 2025-09-09, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_D-7983_2025_d20250909

FR: TAF D-7983/2025 du 9 septembre 2025

IT: TAF D-7983/2025 del 9 settembre 2025

Regeste

Asile et renvoi | Demande de restitution de délai; décision du SEM du 9 septembre 2025

Erwägungen

E. 1

La demande de restitution du délai de recours est rejetée, dans la mesure où elle est recevable.

E. 2

Le recours du 17 octobre 2025 est irrecevable.

E. 3

La demande d'assistance judiciaire partielle est rejetée.

E. 4

Il n'est exceptionnellement pas perçu de frais de procédure.

E. 5

Le présent arrêt est adressé au recourant, au SEM et à l'autorité cantonale. Le président du collège : Le greffier : Vincent Rittener Hugo Pérez Perucchi

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.